

Délibération N° 2020-05

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 janvier 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 5 juillet, 20 septembre et 8 novembre 2019

Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 5 juillet, 20 septembre et 8 novembre 2019, sous réserve de la correction demandée en séance.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 5 juillet et 8 novembre 2019 sont approuvés à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 19
Dont :
Pour : 18
Ne prend pas part au vote : 1

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 septembre 2019 est approuvé à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 19
Dont :
Pour : 14
Abstentions : 4
Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 27 janvier 2020
La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.